

## VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## =====

## Nombre de membres

composant le conseil .....33  
 en exercice : .....33  
 présents .....28  
 présents par procuration .....5  
 absent.....0  
 absent excusé .....0

## O B J E T :

Urbanisation du centre-ville –  
 opération de construction du 8 et  
 10 avenue du Général de Gaulle –  
 désignation du promoteur –  
 cession des parcelles – signatures  
 des documents afférents.

Le 25 mars 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mars 2021, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin d'assurer le caractère public de la séance durant cette période de confinement, cette dernière a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

**PRESENTS** : M.Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebræk, MM. Malnati, Francine, Delaroche, MM. Corceiro, Bekare, Mme Chénieux, M. Duranteau, Mme David.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Cogné à M. About, Mme Brasset à M.Thevenot, M. Zontone à Mme Mary, Mme Baas à M. Delaroche.

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : M. Poisson

=====

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2018 approuvant le dossier de consultation des promoteurs pour la construction d'un collectif au 8 et 10 avenue du Général de Gaulle et autorisant Monsieur le Maire à mener les démarches nécessaires à la réalisation du projet,

VU les trois projets présentés à la commission urbanisme et travaux du 1<sup>er</sup> mars 2021,

CONSIDERANT que la commission d'urbanisme et travaux a sélectionné à l'unanimité le projet de la société ARTHEMYS,

VU l'avis du service des domaines ci-annexé,

VU l'avis de la commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 18 mars 2021,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-six voix POUR,

ET sept abstentions,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20210325-DEL2021032510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021  
 Affichage : 02/04/2021

H

DECIDE la cession des parcelles situées au 8 et 10 avenue du Général de Gaulle à la société ARTHEMYS pour un montant de 670 000 euros net vendeur pour la réalisation du projet lauréat comprenant un commerce en rez-de-chaussée, deux F2, deux F3, deux F5 et une maison sur le toit.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente dans un délai de 4 mois ainsi que tous les actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,  
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **01 AVR. 2021**

Affiché et/ou notifié le : **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **02 AVR. 2021**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.